



Nantes, le 28 février 2008

SECTION DES PENSIONS

10, Boulevard Gaston Doumergue
44964 NANTES Cédex 9

syndicat-cfdt-pensions@syndicats.finances.gouv.fr

☎ : 02.40.08.86.45

Fax : 02.40.08.86.76

A l'attention de M. CASANOVA
Chef du Service des Pensions

Monsieur le Chef du Service,

Vous nous avez transmis des documents relatifs à une prochaine restructuration interne.

Ce projet fait suite aux travaux de la mission d'étude pour organiser le rapprochement du Service et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, installée par une note du Ministre Délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat en date du 15 mars 2007.

L'objectif avoué est de rationaliser la chaîne des pensions, en faisant du Service le pivot du nouveau dispositif de gestion des retraites des fonctionnaires de l'Etat.

Depuis une dizaine d'années notre Service a fait l'objet d'audits, d'inspections et d'enquêtes afin d'analyser son efficacité et sa productivité.

La CFDT a toujours soutenu une amélioration des prestations aux usagers ainsi que les actions de modernisation impliquant réellement les agents.

Dès 1999, dans le cadre de la définition des objectifs internes, notre organisation indiquait que le Service des Pensions devait être en mesure d'offrir aux pensionnés de l'Etat, des prestations équivalentes à celles distribuées par les autres organismes de retraite.

Les travaux de modernisation issus des CTPM des 9 juillet et 18 octobre 2001, organisant la mise en place d'un compte unique du pensionné avaient recueilli l'adhésion de la CFDT.

Depuis la réforme des retraites, le Service a été confronté à des obligations nouvelles, à plusieurs réorganisations internes et à une charge de travail sans précédent.

Les personnels ont été des acteurs essentiels de la réforme. La CFDT tient à rappeler, qu'elle regrette que les multiples études portant sur la chaîne des pensions, n'aient pas suffisamment distingué la qualité des prestations servies, des lourdeurs et doublons liés à des structures et fonctionnements anciens.

La nouvelle réorganisation installera définitivement le Service dans une logique de Caisse, dans le cadre d'un SCN, ou d'une caisse de retraite.

La CFDT demande un accompagnement à la hauteur des enjeux contenus dans cette réforme. L'apparition de nouveaux métiers liés à la retraite, appelle une véritable remise à plat des qualifications et de l'organisation du travail.

La CFDT souhaite aboutir rapidement à un constat partagé sur l'évolution des métiers au sein du Service.

Pour la CFDT, ce moment doit être aussi celui de la reconnaissance des efforts faits par les agents depuis 2003. Il est temps de reconnaître l'investissement et les efforts réalisés par les personnels quelque soit leur grade.

En conséquence, la CFDT vous demande de porter à l'examen du Ministre les points suivants :

- mise en place d'une prime de modernisation pérennisée, dont les modalités de paiement, viendront abonder l'indemnité mensuelle de technicité ;
- plan de requalification interne au Service, afin de permettre sur plusieurs années une transformation d'emplois de catégorie C en B et de B en A ;

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Chef du Service, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la Section CFDT

Michel COMPOINT